



FIDA
FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
Conseil des gouverneurs – Vingt-quatrième session

Rome, 20-21 février 2001

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. À sa vingt-troisième session, le Conseil des gouverneurs a élu en qualité de membres et de membres suppléants du Conseil d'administration les États membres ci-après de la liste A:

Liste A	Membre	Membre suppléant
	Canada	Espagne
	France	Belgique
	Allemagne	Suisse
	Italie	Portugal
	Japon	Danemark
	Pays-Bas	Royaume-Uni
	Norvège	Suède
	États-Unis	Australie

2. Il a alors été décidé que, pendant la dernière année du mandat de trois ans du Conseil d'administration, c'est-à-dire en 2001, les Pays-Bas et le Royaume-Uni permuteraient leurs sièges. Le Conseil des gouverneurs est donc invité à noter qu'à compter du 1er janvier 2001, le Royaume-Uni sera membre du Conseil d'administration, les Pays-Bas devenant membre suppléant.

3. De même, à sa vingt-troisième session, le Conseil des gouverneurs a élu membres et membres suppléants du Conseil d'administration les États membres ci-après de la liste B:

Liste B	Membre	Membre suppléant
	Koweït	Émirats arabes unis
	Nigéria	-
	Arabie saoudite	Indonésie
	Venezuela	Algérie



4. Il a été décidé que, au cours de l'année qui sépare les vingt-troisième et vingt-quatrième sessions du Conseil des gouverneurs, la représentation de la liste B pourrait être modifiée pour inclure un quelconque membre inéligible qui deviendrait éligible au Conseil d'administration entre-temps. Le Conseil des gouverneurs est prié de noter que jusqu'ici aucun membre n'est devenu éligible, et que la représentation de la liste B reste inchangée.

5. Le Conseil des gouverneurs sera dûment informé de tout changement de composition de la représentation des membres de la liste B qui interviendrait avant sa vingt-quatrième session.

6. Au cours des élections à la vingt-troisième session du Conseil des gouverneurs, les États membres de la sous-liste C2 de la liste C sont également parvenus à un accord en ce qui concerne les échanges de sièges au Conseil d'administration. Il a été décidé qu'en ce qui concerne les accords conclus entre les différents États membres de la sous-liste C2 sur les échanges de sièges à la vingt-troisième session, toute modification ultérieure au cours des trois années du mandat officiel devrait être avalisée par le Conseil des gouverneurs. En conséquence, l'aval du Conseil des gouverneurs est sollicité pour les échanges de sièges suivants entre pays de la sous-liste C2:

Sous-liste C2 (Europe, Asie et Pacifique)

Remplacement du Sri Lanka par le Pakistan comme membre suppléant de la Chine pour le reste du mandat; et
remplacement de la République de Corée par le Bangladesh comme membre suppléant de l'Inde pour 2001.

7. Ainsi, si le Conseil des gouverneurs approuve les échanges de sièges pour la sous-liste C2 indiqués au paragraphe 6 et la permutation de sièges mentionnée au paragraphe 2, la représentation au Conseil d'administration en 2001 s'établira ainsi qu'il est indiqué dans la pièce jointe.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2001

	Membre	Membre suppléant
Liste A	Canada France Allemagne Italie Japon Norvège Royaume-Uni États-Unis	Espagne Belgique Suisse Portugal Danemark Suède Pays-Bas Australie
Liste B	Koweït Nigeria Arabie saoudite Venezuela	Émirats arabes unis - * Indonésie Algérie
Liste C		
<i>Sous-liste C1</i> <i>Afrique</i>	Angola Tunisie	Égypte Érythrée
<i>Sous-liste C2</i> <i>Europe, Asie et</i> <i>Pacifique</i>	Chine Inde	Pakistan Bangladesh
<i>Sous-liste C3</i> <i>Amérique latine et</i> <i>Caraïbes</i>	Brésil Mexique	Panama Argentine

* La composition peut changer avant la vingt-quatrième session du Conseil des gouverneurs si d'autres États membres de la liste B deviennent éligibles.